ECOLE PRIMAIRE
DE HAUTERIVE FR

Libretto

Bulletin d'informations

2023/2024

Sommaire

Informations générales

1. Mot de la direction ……..…… 3
2. Rentrée scolaire …….. 4
3. Matériel personnel 1H à 8H…….. 5
4. Répartition des classes …….……. 6
5. Horaires……. 7
6. Calendrier scolaire et vacances……. 10
7. Devoirs surveillés……. 11
8. Agenda et activités scolaires……. 11
9. Transports……..…… 12
10. Pedibus…….. 15
11. Interventions dans les classes…… 16

Informations administratives et fonctionnement de l'établissement

12. Coordonnées et adresses …….……..…… 17
13. Règles de vie …….……..……..…… 18
14. Travailleur-se social-e scolaire …….. 19
15. Procédures …….…… 19
16. Services de logopédie, psychologie et psychomotricité …… 21
17. Cours de langue et de culture d'origine (LCO) ……...… 21
18. Mesures de soutien …….……..… 21
19. Compensation des désavantages ……..… 21
20. Sécurité …….…..… 22

Divers

21. Journée du lait à la pause ……...….. 24
22. Adresses et liens divers…… 24
23. Activités culturelles et sportives de la commune de Hauterive (FR) …… 26

1. Mot de la direction

Madame, Monsieur, Chers Parents,

L'école fribourgeoise, une école de qualité, Hauterive une école qui avance…

Afin d'assurer au mieux la qualité de l'enseignement, les écoles de notre canton intègrent progressivement de nouveaux moyens d'enseignement romands mieux adaptés au public d'élèves actuels. Elles avancent également dans des réformes telles que le nouveau cadre donné à l'évaluation de l'élève.

Après l'introduction progressive des nouveaux moyens de mathématiques qui se terminera cette rentrée par leur mise en place en 7H et, respectivement, à la rentrée 2024 en 8H, nous adopterons des nouveaux moyens de français.
Ils seront intégrés à l'automne en 1-2H et en 5H. Les autres années de la scolarité suivront.
La musique est également à l'honneur avec l'introduction de la 1H à la 8H des moyens « Allegro ».

Si les moyens concernant les différents domaines disciplinaires sont régulièrement actualisés, l'évaluation de la progression l'élève est aussi au cœur de nos préoccupations. L'année scolaire 22-23 a vu l'arrivée d'un nouveau bulletin scolaire, légèrement modifié et surtout une priorisation de l'évaluation « soutien d'apprentissage » au travers d'une articulation entre l'évaluation formative et certificative. L'évaluation formative, en particulier, servant de base à la régulation et au dialogue constructif entre élève et enseignant.

Notre école se préoccupe également du « comment apprendre « et mettra un accent spécifique dès la rentrée sur l'enseignement des stratégies d'apprentissage au travers des différentes disciplines.

Si la mission de l'école est d'offrir un enseignement de qualité, elle a aussi une mission éducative. L'élève ne peut apprendre s'il ne vit pas dans un climat serein et sécurisant.
Cette rentrée scolaire sera rythmée par plusieurs actions en lien avec le Vivre-ensemble et notamment un projet de prévention pour lutter contre le harcèlement-intimidation entre élèves. Cette thématique est au coeur de nos préoccupations. En effet, l'école a un rôle à jouer dans l'éducation au sens large. Le but de notre travail est d'agir en amont, sensibiliser l'ensemble des élèves, des adultes pour ainsi rendre visible cette problématique et être capable de l'identifier, de proposer du soutien et de l'écoute.

Le but est de pouvoir avoir un langage commun pour différencier un conflit et un phénomène de harcèlement-intimidation, de sensibiliser les élèves aux risques et enjeux à travers plusieurs interventions en classe. REPER, association fribourgeoise, sera en soutien pour la réalisation de ce projet qui sera conduit par Coralie Roulin, notre travailleuse sociale en milieu scolaire.
Une soirée d'information à votre intention aura lieu le 7 novembre 2023. A vos agendas !

Je terminerai ce mot par cette citation sur l'apprentissage de Benjamin Franklin :

« Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends. »

Bel été à vous et à vos familles ; nous nous réjouissons de vous retrouver en août pour de nouvelles aventures.

Valentine Schneuwly

2. Rentrée scolaire

HORAIRES

Jeudi 24 août 2023	2H à 8H : 07h55	1H : 13h35

3H et 4H : pas d'alternance le jeudi 25 août.

L'alternance débute le mardi 29 août et le jeudi 31 août 2023

3. Matériel personnel 1^{H} à 8^{H}

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Inspectorat scolaire
Route André-Piller 21, 1762 Givisiez

Aux parents des élèves des écoles obligatoires

Service de l´enseignement obligatoire de langue française SEnOF
Amt für französischsprachigen obligatorischen Unterricht FOA

Inspectorat scolaire
Schulinspektorat

Route André-Piller 21, 1762 Givisiez

T +41 26 305 73 80
www.fr.ch/osso

—

Réf: 648/SL
T direct: +41 26 305 73 80
Courriel: inspectorat.scolaire@fr.ch

Givisiez, le 18 juin 2020

Fournitures scolaires - informations

Chers parents,
Madame, Monsieur,

L'organisation du matériel scolaire au sein des écoles a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleurs et gommes. Quelques effets personnels des élèves restent cependant de votre responsabilité. La liste se trouve à la page suivante.

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé.

Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

En souhaitant à votre enfant une rentrée scolaire harmonieuse, nous vous adressons, chers parents, nos meilleures salutations.

L'inspectorat scolaire

EFFETS PERSONNELS à apporter en classe lors de la rentrée scolaire

Veuillez inscrire les nom et prénom de l'élève sur tout son matériel personnel	**1H**	**2H**	**3H**	**4H**	**5H**	**6H**	**7H**	**8H**
un sac d'école	x	x						
un sac d'école pouvant contenir un classeur fédéral			x	x	x	x	x	x
une paire de chaussons fermés	x	x						
une paire de chaussons			x	x	x	x	x	x
un tablier de peinture à manches longues	x	x	x	x	x	x	x	x
des mouchoirs en papier	x	x	x	x	x	x	x	x
une tenue de sport pour l'éducation physique	x	x	x	x	x	x	x	x
des ballerines pour la rythmique	x	x						
des baskets pour l'éducation physique avec semelle blanche qui ne marque pas			x	x	x	x	x	x
un plumier			x	x	x	x	x	x

Dès la 5H, les livres et cahiers devront être doublés et munis d'une étiquette avec le nom et le prénom de l'élève.

Les fournitures scolaires sont remises aux élèves à la rentrée.

L'élève se présente en classe avec son matériel d'enseignement ainsi que les fournitures scolaires personnelles reçues à l'école. **En cas de perte ou de déprédation intentionnelle, le remplacement de ce matériel sera à la charge des parents.**

4. Répartition des classes

1H-2H A	Catherine Gillon catherine.gillon@edufr.ch	Ecole : 026 411 22 57
	Nadine Page nadine.page@edufr.ch	
1H-2H B	Marie-Christine Schär mariechristine.schaer@edufr.ch	La communication entre les parents et les enseignants se fera via Klapp, une nouvelle application mobile officielle sécurisée. Des informations précises vous seront données à la rentrée.
	Lise Leibzig lise.leibzig@edufr.ch	
1H-2H C	Géraldine Arrighi geraldine.arrighi@edufr.ch	
	Nadine Brodard nadine.brodard@edufr.ch	
3H A	Yasmine Vellone yasmine.vellone@edufr.ch	
3H B	Martine Droux martine.droux@edufr.ch	
	Emilie Wicht emilie.wicht@edufr.ch	
4H	Eva Krattinger eva.krattinger@edufr.ch	
	Lise Leibzig lise.leibzig@edufr.ch	
5H A	Jérémie Fleury jeremie.fleury@edufr.ch	
5H B	Cindy Chammartin cindy.chammartin@edufr.ch	
6H A	Anne-Sylvie Minguely Sciboz annesylvie.minguely@edufr.ch	
6H B	Sophie Wider-Richard sophie.wider@edufr.ch	
7H	Eric Zumwald eric.zumwald@edufr.ch	
	Chloé Crettol Chloe.crettol@edufr.ch	
8H	Camille Papaux Camille.papaux@edufr.ch Camille Zaugg camille.zaugg@edufr.ch	
	Chloé Crettol chloe.crettol@edufr.ch	
Responsable des appuis	Lise Leibzig lise.leibzig@edufr.ch	
Enseignantes spécialisées	Corinne Courlet corinne.courlet@edufr.ch	
	Célia Gendre celia.gendre@edufr.ch	
Enseignante FLS	Florence Tomasetti florence.tomasetti@edufr.ch	
AC 3H-8H	Hélène Ecoffey helene.ecoffey@edufr.ch	
Travailleuse sociale scolaire 1H – 8H	Coralie Roulin coralie.roulin@edufr.ch	

5. Horaires

❖ **L'horaire est identique de la 1H à la 8H.**

Matin : 8h00-11h40 (Sonnerie 7h55) **Après-midi** : 13h40-15h20 (Sonnerie 13h35)

Les élèves doivent être dans la cour au moment de la sonnerie. Après l'école, les enfants sont priés de rentrer **directement** à la maison ou d'attendre leur bus. Ils sont sous la responsabilité des enseignants **10 minutes** avant et après l'horaire officiel et uniquement dans l'enceinte de l'école. Un surveillant, engagé par la Commune, se charge de veiller sur les élèves jusqu'au départ des bus. En dehors de ces heures, le corps enseignant décline toute responsabilité.

Durant la récréation, tous les élèves **sortent** du bâtiment et **restent dans les zones surveillées par les enseignants.** A la sonnerie, ils se mettent en rangs et attendent leur enseignant. Nous vous encourageons à privilégier les collations saines.

❖ **Présence des 1 ^{H}- 2^{H}**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	1H 2H	2H	1H	2H	1H 2H
APRES-MIDI	2H	2H	CONGE	1H	2H

❖ **Présence des 3^{H}- 4^{H}**

	LUNDI	MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI
MATIN	3H 4H	3H B CONGE	4H	3H 4H	3H A CONGE	4H	3H 4H
APRES-MIDI	3H 4H	3H	Alter-nance 4H	CONGE	3H	Alter-nance 4H	3H 4H

Précisions concernant les jours d'alternance du mardi et jeudi matin :

- Tous les élèves vont à l'école le **jour de la rentrée scolaire.**
- Selon l'art. 35 RLS : « **Lorsqu'une semaine comprend un jour férié ou un jour de congé, la planification hebdomadaire de l'alternance est maintenue**». Dans les classes à petit effectif, l'enseignement alterné peut être supprimé.
- Si le camp vert se déroule du lundi au mercredi, tous les 3H ont congé le jeudi matin, tous les 4H ont congé le jeudi après-midi.

❖ **Présence des 5H à 8H**

- Tous les matins et après-midis, du lundi au vendredi.
- Congé le mercredi après-midi

❖ **Education physique et sportive**

Les leçons de sport se déroulent dans la halle de gymnastique et en extérieur.
Les unités en extérieur peuvent être regroupées sur un après-midi ou un matin.
Une tenue de sport est exigée, les semelles des chaussures ne doivent pas marquer le sol.
La douche est obligatoire pour les 3H à 8H.
Pour être dispensé d'un cours d'éducation physique, une demande doit être transmise à l'enseignant, par écrit ou par mail. Pour une dispense plus longue, un certificat médical est exigé.

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Halle	Extérieur	Halle	Extérieur	Halle	Extérieur	Halle	Extérieur	Halle	Extérieur
0800-0850			6H						1-2H	
0850-0940			6H						1-2H	
0940-1000	RECREATION									
1000-1050	7H		6H		4H		5H		1-2H	
1050-1140	7H	5HA	6H	7H	4H		5H	6HB	1-2H	4H
PAUSE DE MIDI										
1340-1430		8 H	8H				5H	3HA	3H	
1430-1520		5HB	8H				5H	3HB	3H	6HA

❖ Piscine

De septembre 2022 à février 2023, les enfants de 3H, 4H et 5H se rendront une fois par semaine à la piscine à Cottens où deux lignes d'eau sont réservées, le vendredi de 09h45 à 10h30. Les trajets se feront avec le bus scolaire.

Dates	Ligne 1	Ligne 2
1er sept. 2023	4H	5H A
8 sept. 2023	4H	5H A
15 sept. 2023	4H	5H A
22 sept. 2023	4H	5H A
29 sept. 2023	4H	5H A
06 oct. 2023	4H	5H A
13 oct. 2023	4H	5H A
Vacances d'automne		
03 nov. 2023	4H	5H A
10 nov. 2023	4H	5H A
17 nov. 2023	3 H A + B	5H B
24 nov. 2023	3 H A + B	5H B
1er déc.2023	3 H A + B	5H B
15 déc.2023	3 H A + B	5H B
22 déc. 2023	3 H A + B	5H B
Vacances de Noël		
12 janv. 2024	3 H A + B	5H B
19 janv. 2024	3 H A + B	5H B
26 janv. 2024	3 H A + B	5H B
02 févr. 2024	3 H A + B	5H B

6. Calendrier scolaire et vacances

Le calendrier scolaire est disponible sur le site de la scolarité obligatoire OSSO.
http://www.fr.ch/dics/fr/pub/formation/calendriers_scolaires.htm

2023/24

24.08	Début de l'année scolaire	Anfang Schuljahr
16.10-27.10	Vacances d'automne	Herbstferien
01.11	Toussaint	Allerheiligen
08.12	Immaculée Conception	Unbefleckte Empfängnis
25.12-05.01	Vacances de Noël	Weihnachtsferien
12.02-16.02	Vacances de carnaval	Fasnachtsferien
29.03-12.04	Vacances de Pâques	Osterferien
09.05	Ascension	Auffahrt
10.05	Pont de l'Ascension	Brücke nach Auffahrt
20.05	Lundi de Pentecôte	Pfingstmontag
30.05	Fête-Dieu	Fronleichnam
05.07	Dernier jour de classe	Letzter Schultag

Vacances
Ferien

Total jours de classe/Total Schultage : 185
1 jour de congé à disposition des cercles scolaires - 1 freier Tag zur Verfügung der Schulkreise

2023	Août August				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	31
Ve Fr	4	11	18	25	

2023	Septembre September				
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29

2023	Octobre Oktober				
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	31
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2023	Novembre November				
Lu Mo		6	13	20	27
Ma Di		7	14	21	28
Me Mi	1	8	15	22	29
Je Do	2	9	16	23	30
Ve Fr	3	10	17	24	

2023	Décembre Dezember				
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29

2024	Janvier Januar				
Lu Mo	1	8	15	22	29
Ma Di	2	9	16	23	30
Me Mi	3	10	17	24	31
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	

2024	Février Februar				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	

2024	Mars März				
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29

2024	Avril April				
Lu Mo	1	8	15	22	29
Ma Di	2	9	16	23	30
Me Mi	3	10	17	24	
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	

2024	Mai Mai				
Lu Mo		6	13	20	27
Ma Di		7	14	21	28
Me Mi	1	8	15	22	29
Je Do	2	9	16	23	30
Ve Fr	3	10	17	24	31

2024	Juin Juni				
Lu Mo		3	10	17	24
Ma Di		4	11	18	25
Me Mi		5	12	19	26
Je Do		6	13	20	27
Ve Fr		7	14	21	28

2024	Juillet Juli				
Lu Mo	1	8	15	22	29
Ma Di	2	9	16	23	30
Me Mi	3	10	17	24	31
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	

1er mai 2024 : Fête du travail
31 mai 2024 : Pont de la Fête-Dieu
7 décembre 2023 : Journée pédagogique

Le 5 juillet 2024, dernier jour de l'année scolaire, se terminera avec un programme et un horaire particuliers : **les cours finiront à 13h30**.
Rentrée des classes de l'année scolaire 2024-2025 : **jeudi 22 août 2024**.

7. Devoirs surveillés 3H – 8H

- La Commune de Hauterive, en collaboration avec le Conseil des parents, a mis en place un service de devoirs surveillés pour les élèves de l'école primaire. Le ou la surveillant.e répond aux éventuelles questions des enfants mais n'assure pas un accompagnement, ni un appui. Les parents conservent la responsabilité des devoirs de leurs enfants.

  Le formulaire d'inscription aux devoirs surveillés peut être obtenu auprès du secrétariat de l'école : evelyne.rolle@edufr.ch.

8. Agenda et activités scolaires

- **Passage école primaire - CO**
  La **soirée d'informations** concernant le passage **école primaire – CO**, pour les **parents des élèves de 8H**, est fixée au **mardi 12 septembre 2023** à 19H30 au CO du Gibloux
  Des informations plus précises seront données aux parents concernés à la rentrée.

- **Journée pédagogique 2023/2024**
  Selon l'art. 36, al 3 RLS, une journée de formation pédagogique par année scolaire réunissant l'ensemble du corps enseignant peut être organisée sur le temps scolaire par la direction d'établissement. Ainsi, **les élèves des écoles enfantines et primaires de Hauterive**, de Gibloux et du CO du Gibloux seront mis en **congé le jeudi 7 décembre 2023.**

- **Préparation à la première communion**
  Une retraite de première communion est organisée pour les enfants de **5H** faisant leur première communion. Elle aura lieu du **lundi après-midi 23 avril au mercredi après-midi 24 avril 2024.**

- Un **camp de ski** est organisé pour les classes de 7H et 8H. Il aura lieu à Leysin, **du lundi 8 janvier au vendredi 12 janvier 2024**. Le camp est préparé par les enseignants titulaires, avec la collaboration de moniteurs **Jeunesse et Sport.**

- Un **camp polysport** est mis en place pour les classes de 5H et 6H. Il aura lieu au Sentier, dans la Vallée de Joux, **du mercredi 26 au vendredi 28 juin 2024**. Le camp est organisé par les enseignants titulaires.

- Un **camp vert** est organisé pour les classes de 3H et 4H. Il aura lieu à Bevaix du **lundi 13 au mercredi 15 mai 2024.**

Selon le RLS, art. 33, la participation aux camps est obligatoire pour tous les enfants. Ils sont entièrement financés par la Commune. Seuls les frais liés aux repas sont à la charge des parents.

- La **photo de classe** aura lieu le **vendredi 24 mai 2024** pour tout l'établissement.

9. Transports

❖ **Informations générales**

Selon l'art. 18 RLS, les parents sont responsables des trajets entre le domicile et le lieu de prise en charge de l'enfant. Lors d'un transport scolaire organisé, les élèves sont sous la responsabilité des transporteurs et transporteuses et des communes.
Les conductrices des bus sont responsables des enfants à bord de leur véhicule. En cas de retard ou d'absence d'un enfant, elles circulent selon les horaires prévus.
M. Hicham Frossard (cf. point 14, conseil des parents), conseiller communal, est la personne de contact pour les parents.

L'horaire a été établi par les autorités communales, avec les Transports Publics Fribourgeois, de façon à permettre le transport de plus de 110 enfants répartis sur plusieurs arrêts. Nous mettons tout en œuvre pour que ces trajets se déroulent sereinement et en toute sécurité. Nous avons besoin de votre collaboration et vous demandons d'informer clairement votre enfant sur les conditions de transport (consignes, charte, avertissement, conséquences, horaires, couleur du bus…).
L'horaire et le circuit ne peuvent être personnalisés, ni par quartier ni en fonction des vœux des parents ou de groupes de parents. Il est impossible d'entrer en matière concernant des demandes de modifications.
Une feuille de couleur correspondant au trajet sera visible sur la vitre à côté de la porte du bus.
Nous déplorons des incivilités récurrentes envers les conducteurs et le matériel. La charte fixant les règles et les sanctions vise à réduire ces comportements inadaptés. Nous comptons sur vous pour que votre enfant comprenne l'importance de cette démarche.

❖ **Charte du bus scolaire**

Cette charte est présentée par les enseignants aux élèves à chaque rentrée scolaire. Chaque enfant la signe, la fait signer à ses parents et la remet à son enseignant.

- *Je respecte les horaires et ne fais attendre ni le chauffeur ni mes camarades.*
- *Je monte dans le bus qui m'est attribué.*
- *J'attends l'arrêt complet du bus avant de m'en approcher.*
- *Je laisse descendre mes camarades avant de monter, je ne les bouscule pas.*
- *Je salue le chauffeur et je suis poli.*
- *Je prends place tranquillement, j'attache ma ceinture.*
- *Je reste assis et attaché pendant tout le trajet. Je ne détache pas mes camarades.*
- *J'ai un comportement respectueux : je ne crie pas, je ne provoque pas de bagarres, je ne lance pas d'objets, je ne mets pas les pieds sur les sièges, je n'écris rien sur le bus, je prends soin du matériel.*
- *Je ne mange pas et je ne bois pas.*
- *Les planches à roulettes, rollers, trottinettes ainsi que tout objet dangereux sont interdits.*
- *J'attends que le bus soit arrêté pour détacher ma ceinture et me lever.*
- *Je reste dans la cour dès mon arrivée à l'école.*

L'élève ne respectant pas la charte peut être exclu des transports scolaires pour une durée à déterminer de cas en cas et pouvant aller d'une semaine à une année scolaire.
En cas de dégât, une plainte pénale peut être déposée par les TPF.

❖ **Répartition des enfants dans les bus**

Merci de respecter le groupe qui vous est attribué selon votre lieu d'habitation.

Couleurs	Rues	Arrêts
Jaune ■ **2** MIDIBUS	Chemin de Chanta-Grelet Impasse du Plan Impasse de la Clé Route de l'Aérodrome Chemin du Faubourg Chemin des Esserts	La Clé
	Route des Condémines Chemin des Dailles 3	Administration communale (groupe 2)
Bleu ■ **1** MIDIBUS	Route du Village sauf 3 Impasse du Triolet Route de Magnedens 4 et 5 Route de Rimbotzat Chemin des Longs-Praz 11 Chemin du Vieux-Château	Le Poyet
	Route du Grand-Clos Route du Village 3 Route de Posieux 2, 10, 12, 14	Administration communale (Groupe 1)
Violet ■ **1** MINIBUS	Chemin du Grabo 2 (matin et début d'après-midi)	Station-service
	Route de Posieux, 23, 25 Chemin des Granges 4 à 29	Les Granges (groupe 1)
Vert ■ **2** MINIBUS	Chemin des Granges 37 à 50 Chemin du Chêne Impasse des Rosiers Chemin de la Passerelle	Les Granges (groupe 2)
	Chemin du Grabo 2 (midi et fin d'après-midi)	Station-service

❖ Horaires des bus

MATIN				MIDI		
Midibus				***Midibus***		
Le Poyet	7h32	Bleu		Ecole	11h48	Bleu
Administration (groupe 1)	7h35	1		Administration (groupe 1)	11h52	1
Ecole	7h40			Le Poyet	11h55	
La Clé	7h46	Jaune		Ecole	12h01	Jaune
Administration (groupe 2)	7h50	2		Administration (groupe 2)	12h05	2
Ecole	7h55			La Clé	12h09	
Minibus				***Minibus***		
Station-service	7h40	Violet		Ecole	11h48	Violet
Les Granges (groupe 1)	7h44	1		Les Granges (groupe 1)	11h51	1
Ecole	7h48			Ecole	11h55	
Les Granges (groupe 2)	7h51	Vert		Les Granges (groupe 2)	11h58	Vert
Ecole	7h55	2		Station-service	12h01	2
DEBUT D'APRES-MIDI				**FIN D'APRES-MIDI**		
Midibus				***Midibus***		
Le Poyet	13h12	Bleu		Ecole	15h28	Bleu
Administration (groupe 1)	13h15	1		Administration (groupe 1)	15h32	1
Ecole	13h20			Le Poyet	15h35	
La Clé	13h26	Jaune		Ecole	15h41	Jaune
Administration (groupe 2)	13h30	2		Administration (groupe 2)	15h45	2
Ecole	13h35			La Clé	15h49	
Minibus				***Minibus***		
Station-service	13h20	Violet		Ecole	15h28	Violet
Les Granges (groupe 1)	13h24	1		Les Granges (groupe 1)	15h31	1
Ecole	13h28			Ecole	15h35	
Les Granges (groupe 2)	13h31	Vert		Les Granges (groupe 2)	15h38	Vert
Ecole	13h35	2		Station-service	15h41	2

10. Pédibus

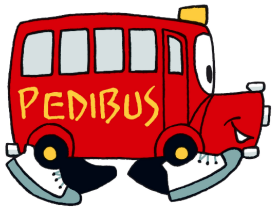

Le Pedibus, un système d'accompagnement participatif pour amener les enfants à pied à l'école sous la surveillance d'un adulte, est une invention qui change la vie !
L'itinéraire de la ligne de Pedibus, ses arrêts et ses horaires sont programmés par les parents. Chaque parent qui inscrit son enfant dans le Pedibus s'inscrit également pour le "conduire", une à deux fois par semaine selon les besoins. L'enfant rejoint alors le Pedibus à un arrêt et fait le trajet vers l'école avec ses camarades, sous la conduite d'un adulte. Après l'école, le Pedibus ramène l'enfant à l'arrêt le plus proche de chez lui, où l'attend son parent.

Avantages

Emmenant les enfants de la maison à l'école, sans bruit ni pollution, et avec la seule énergie du corps, le Pedibus présente un avantage sur plusieurs plans**.**

Sécurité

Le Pedibus permet à l'enfant d'intégrer des règles de sécurité et de comportement, un apprentissage essentiel pour le rendre autonome et l'amener ensuite à se déplacer seul, à pied, en sécurité. Le Pedibus aide aussi à mettre en évidence les dangers sur le chemin de l'école et à trouver des solutions pour résoudre ces problèmes.

Santé

Aller à pied à l'école dès le plus jeune âge, c'est contribuer à éviter de nombreuses maladies liées à l'inactivité (obésité, problèmes cardio-vasculaires, etc.).

Convivialité

Face à des horaires scolaires contraignants, la création d'une ligne de Pedibus permet de réduire, par l'entraide, la pression reposant sur les parents. Des liens se créent sur le chemin de l'école entre parents et entre enfants.

Environnement

La marche ne pollue pas, contrairement à la voiture qui consomme un maximum sur de courtes distances. Oublions la voiture pour ces petits trajets !

Le Conseil des parents de Hauterive (FR) et la Coordination Pédibus Fribourg vous informent et vous soutiennent pour créer une ligne dans votre quartier.

Infos :

https://pedibus.ch/coordinations/pedibus-fribourg-freiburg/

Contact :

Hicham Frossard : 076 586 87 50

11. Interventions dans les classes

Ce tableau présente les interventions prévues dans les classes avec divers partenaires de l'école.
La liste n'est pas exhaustive, en fonction des besoins, des directives et des circonstances, d'autres interventions peuvent être organisées.

Interventions	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire Cours d'hygiène dentaire, une fois par an, par classe	X	X	X	X	X	X	X	X
Contrôle dentaire annuel Le contrôle est obligatoire, sauf sur présentation d'une attestation. Une lettre d'informations est remise aux parents. Les contrôles dentaires sont effectués en clinique dentaire mobile pendant les heures de classe ; les soins sont réalisés à la clinique dentaire fixe. Pour l'année scolaire 2022-2023, la clinique mobile sera présente le **vendredi 19 et le mardi 23 avril 2024**.	X	X	X	X	X	X	X	X
Education sexuelle Les collaborateurs/trices du Centre fribourgeois de santé sexuelle interviennent dans les classes, après une soirée d'informations pour les parents.		X				X		X
Protection des mineurs Un chargé de prévention effectue un travail d'information et de sensibilisation axé sur les problèmes liés aux incivilités, à la violence et aux actes délictueux.							X	
Education routière Les agents de police visitent les élèves du degré primaire pour les sensibiliser au danger de la circulation routière et leur enseigner les comportements corrects à adopter en tant que piéton et cycliste.	X	X		X		X		X

12. Coordonnées et adresses

- **Etablissement scolaire**
  Ecole primaire de Hauterive (FR)
  Rte de l'Ecole 14
  1725 Posieux

  Répondeur : 026 411 22 57

- **Direction d'école**
  Mme Valentine Schneuwly – 026 411 51 42
  Ecole primaire de Hauterive (FR) - Rte de l'Ecole 14 – 1725 Posieux
  dir.ep.hauterive@edufr.ch

- **Secrétariat scolaire**
  Mme Evelyne Rolle
  Ecole primaire de Hauterive (FR) – Rte de l'Ecole 14 – 1725 Posieux
  026 411 51 42 (lundi matin –mercredi matin)
  evelyne.rolle@edufr.ch

- **Inspectorat scolaire**
  M. Michel Piller – Inspectorat scolaire
  Route André-Piller 21 - 1762 Givisiez
  026 305 12 34
  inspectorat.scolaire@fr.ch

- **Conseil des parents**
  M. Hicham Frossard – Conseiller communal - 076 586 87 50 – hicham.frossard@cpi.ch
  Mme Mélody de Aquino – melody.deaquino@gmail.com
  Mme Aline Marty Sauteur – alinemarty@hotmail.com
  Mme Barbara Monney – barbara-monney@hispeed.ch
  M. Gregory Chatton – gregory.chatton@edufr.ch
  M. Frédéric Guillet – fred.guillet@gmail.com
  + la Directrice et 2 enseignant.e.s

- **Accueil extrascolaire**
  Association de l'accueil extrascolaire de Hauterive FR
  Rte de l'école 15 - 1725 Posieux
  026 411 16 50 – www.aeshauterivefr.ch - aeshauterive@bluewin.ch

- **Administration communale**
  Rte de Posieux 4 – 1730 Ecuvillens – 026 411 92 00 – commune@hauterivefr.ch

- **Services de logopédie, psychologie et psychomotricité**
  Heures d'ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi, de 7h30 à 11h45 & de 13h30 à 17h00 (vendredi après-midi fermé)
  Rte St-Barthélemy 18 – 1700 Fribourg – 026 484 87 87 – secretariat@flos-carmeli.ch

13. Règles de vie

L'école seconde les parents dans leur responsabilité éducative. Dans l'établissement se côtoient élèves, enseignants et autres intervenants. Les relations entre les uns et les autres doivent être empreintes de respect et de courtoisie, tel est le but de ces règles de vie.

- **Respect des camarades**

  L'élève utilise des mots et des gestes acceptables envers ses camarades.

- **Respect des adultes**

  L'élève utilise des mots et des gestes acceptables envers les adultes qu'il côtoie.

- **Respect du matériel**

  L'élève prend soin du matériel à sa disposition.

- **Préau et couloirs**

  L'élève attend calmement en rang sous le préau et se déplace en marchant dans l'établissement.

- **Moyens de locomotion**

  L'utilisation d'un vélo, d'une trottinette, de patins, d'une planche ou de chaussures à roulettes est interdite dans l'enceinte de l'établissement de 07h30 à 16h00. Ces véhicules seront parqués à l'endroit prévu à cet effet.

- **Appareils électroniques**

  L'utilisation d'appareils électroniques est interdite dans l'enceinte de l'établissement. On entend par appareil électronique tous les appareils permettant de téléphoner, de capter ou de reproduire des sons ou des images ou de communiquer par internet, **y compris les montres connectées**.

- **Objets dangereux**

  Les objets dangereux (couteau, laser…) sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

L'établissement scolaire n'est pas responsable du matériel de jeu (trottinettes, ballons, cannes, raquettes, etc.) apporté par les élèves à l'école, en cas de casse, perte, vol...

Ces règles sont applicables dans l'enceinte de l'école, y compris dans les bus scolaires.

14. Travailleur-se social-e en milieu scolaire

Le travail social en milieu scolaire (TSS) est une nouvelle ressource pour les écoles primaires du canton de Fribourg. En effet, lors de sa séance du 31 janvier 2022, le Conseil d'Etat a approuvé un concept de médiation et travail social en milieu scolaire dans les écoles obligatoires 1H-11H.

Ce service contribue à soutenir l'école dans le développement et le maintien d'un climat scolaire de qualité et influence de façon positive la qualité des apprentissages.
Le-la travailleur-se social-e scolaire propose un soutien socio-éducatif en aidant les enfants à mobiliser leurs propres ressources, ses compétences et met un accent particulier à la collaboration avec la Direction, les enseignant-e-s, les parents et les services auxiliaires (médiation, SEJ, Association REPER, les thérapeutes, etc).
Son action se base sur trois piliers que sont la prévention, le conseil et l'intervention, ceci dans un contexte de confiance et de confidentialité.

Mme Coralie Roulin, travailleuse sociale, est rattachée à 30% à l'établissement scolaire de Hauterive (FR).

15. Procédures

❖ **Absences**

Art. 39 RLS Absence imprévue
En cas d'absence imprévue d'un ou d'une élève, notamment en cas de maladie ou d'accident, les parents en avisent immédiatement l'établissement, en indiquant le motif de l'absence.

Laisser un message sur le répondeur de l'école au
026 411 22 57 AVANT le début des cours
Dès la rentrée l'utilisation de l'application KLAPP va se généraliser.
Des informations suivront.

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un certificat médical adressé à la direction d'établissement, dès qu'elle dépasse quatre jours de classe consécutifs, week-ends et jours fériés non compris, ou en cas d'absences répétées. Le mercredi compte pour un jour, tout comme les absences lors d'un jour d'alternance.
La demande de dispense d'un cours particulier ou d'une activité scolaire est accompagnée d'un certificat médical si elle est motivée par des raisons de santé.
A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. Si l'absence a interféré avec une période d'examens officiels, des mesures spécifiques seront prises.

Art. 40 RLS Absences imputables aux parents (art. 32 LS)
[1] Lorsqu'une absence illégitime ou des arrivées tardives et répétées d'un ou d'une élève sont dues au fait des parents ou lorsqu'un congé a été obtenu sur la base de fausses déclarations, la direction d'établissement dénonce les parents à la Préfecture.

❖ Demandes de congé - possibilités

1. Nouveauté : Jours joker

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à demander un congé pour leurs en fants à la hauteur de quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

- *Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire et durant les camps organisés par l'école.(voir point 8 – Agenda et activités scolaires).*
- *Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.*
- *En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.*
- *Les parents informent l'enseignant.e (par écrit, mail ou courrier) de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.*
- *Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assurent le suivi du programme. Les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.*

Nous vous rendons attentifs au fait que les mois de janvier et juin sont particulièrement chargés en évaluations. Si vous souhaitez prendre un jour joker durant ces mois-là, cela est tout à fait possible. Cependant il est fort probable que votre enfant doive rattraper certaines évaluations à un autre moment que ses camarades de classe. Cela peut être un peu déstabilisant pour votre enfant.

2. Demande de congé extraordinaire.

Pour une demande congé qui dépasserait ces quatre demi-jours joker, la procédure de demande de congé auprès de la Direction d'école reste valable (délai : un mois à l'avance).
Les conditions, la procédure et le formulaire sont disponibles sur le site de la scolarité obligatoire OSSO :
http://www.fr.ch/osso/fr/pub/vacances_et_conges/demande_de_conge.htm.

❖ Objets trouvés

Les objets trouvés sont déposés dans une caisse, au rez-de-chaussée, au pied des escaliers. Tout élève ou parent peut y accéder librement. Cette caisse est vidée avant chaque période de vacances.

❖ Poux

Les parents sont responsables de contrôler régulièrement la tête de leurs enfants et, au besoin, d'effectuer scrupuleusement les traitements nécessaires. Un dépliant explicatif édité en 7 langues par le service du médecin cantonal (SMC) est disponible sous : https://www.fr.ch/smc/sante/prevention-et-promotion/les-poux.

16. Services de logopédie, psychologie et psychomotricité

- Les services de Flos Carmeli interviennent dans les domaines de la **logopédie**, de la **psychologie** et de la **psychomotricité**, et travaillent en partenariat avec les parents, l'école et la commune.
- Les thérapeutes des services interviennent :
  - en partenariat avec les parents et les enseignants, pour analyser les besoins de l'enfant et pour rechercher les mesures d'aide les mieux adaptées,
  - pour effectuer des bilans d'évaluation,
  - pour assurer des suivis thérapeutiques.
- Les consultations sont soumises au secret professionnel et sont gratuites si la demande a été approuvée.
- Site des SLPP avec coordonnées des thérapeutes de Posieux : http://www.flos-carmeli.ch

17. Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés **aux enfants dont la langue première** (langue du père ou de la mère), **est différente de celle de l'école**. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco.

18. Mesures de soutien

L'école accueille tous les élèves et met tout en œuvre pour que chacun et chacune puisse suivre et acquérir la formation nécessaire. Dans ce sens, l'école aide et soutient les élèves qui présentent des besoins scolaires particuliers par des mesures pédagogiques appropriées, individuelles ou collectives, ou par une organisation particulière de l'enseignement.
Le site de la scolarité obligatoire (OSSO) présente ces mesures et les procédures pour les obtenir : http://www.fr.ch/osso/fr/pub/index.cfm

19. Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm

20. Sécurité

❖ Recommandations

(Art. 18 RLS) **Les parents sont responsables des trajets de leur enfant entre le domicile ou la résidence habituelle et l'établissement ou, en cas de transport scolaire organisé, des trajets entre le domicile ou la résidence habituelle et le lieu de prise en charge de l'enfant.**

Dès le premier jour d'école, dans le cadre de la prévention routière, un signe distinctif est distribué aux élèves qui doivent le porter : baudrier réfléchissant jaune avec autocollant pour les élèves de 1H-2H, gilet de sécurité jaune pour les élèves de 3H.

❖ Message de la police cantonale

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

***A* pied, c'est mieux**

Il vivra ses propres expériences.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;

Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.

En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.
Si un trajet est nécessaire :

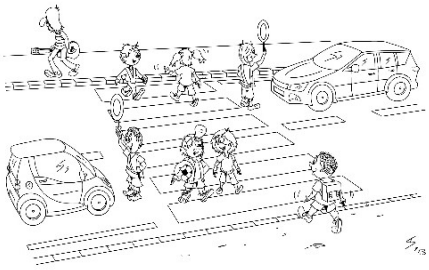

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête… ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !

POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ +41 26 305 20 30
www.policefr.ch

21. Journée du lait à la pause

Afin de sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation saine, le Conseil des parents va organiser une journée du lait à la pause le **mardi 31 octobre 2023**.

22. Adresses et liens divers

- **Le site de la scolarité obligatoire** regroupe toutes les informations liées à la scolarité obligatoire. Vous y trouverez notamment les informations suivantes :
  - l'entrée à l'école obligatoire ;
  - les dates des vacances et jours fériés ;
  - les dispositifs et procédures pour les élèves à besoins scolaires particuliers
  - la santé et la prévention à l'école ;
  - …

  http://www.fr.ch/osso/fr/pub/index.cfm

- **Accueil extrascolaire de Hauterive (FR)**
  https://www.aeshauterivefr.ch/

  Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'animatrice responsable de l'accueil qui est à votre disposition pour une visite et pour plus de précisions concernant les activités et le fonctionnement de l'accueil :

  Cathy Castelhano, responsable de l'AES - 026 411 16 50 (durant les heures d'ouverture) aeshauterive@bluewin.ch

- **Commission Animation Jeunesse Hauterive FR (CAJH)**
  Vos enfants ont envie de venir partager une activité ludique avec leurs amis lors d'un mercredi après- midi, un samedi ou un dimanche ? Alors, n'hésitez plus à vous inscrire à une de nos nombreuses activités.
  La Commission Animation Jeunesse Hauterive FR (CAJH) organise, pour les enfants et jeunes de 4 à 16 ans, diverses activités tout au long de l'année.
  Vos enfants recevront durant l'année le flyer de nos différentes activités saisonnières. Alors, n'hésitez plus à inscrire vos enfants.

  Plus d'informations :
  - cajhauterivefr@gmail.com
  - https://www.facebook.com/commissionanimation.jeunessehauterivefr
  - Hicham Frossard : 076 586 87 50

- **Bibliothèque régionale du Gibloux**
  http://cs.commune-gibloux.ch/autres-services/bibliotheque

- **Ludothèque du Gibloux**
  Route de la Pépinière 20
  1696 Vuisternens-en-Ogoz
  https://ludo-gibloux.ch/

  Nuit du jeu : le 31 octobre 2023 dès 19h00, à la salle de la Tuffière à Corpataux

- **Chaperon rouge (Garde d'enfants à domicile, en urgence)**
  Un soutien efficace aux familles en cas d'urgence, de maladie, ou de situation exceptionnelle.
  Informations, conditions, marche à suivre, tarifs, contact :
  https://croix-rouge-fr.ch/fr/services/services-aux-familles/chaperon-rouge/

- **Association de parents de la région du Gibloux (APRG)**
  https://www.aprg.ch

- **Crèche La Marelle – Grangeneuve – Farvagny**
  www.crechelamarelle.ch + info@crechelamarelle.ch

- **Le Jardin Câlin – École maternelle pour les enfants dès 3 ans**
  Dans le bâtiment scolaire de Posieux – au choix 1, 2 ou 3 matins par semaine
  - Enseignante : Mme Ludivine Berger
  - Renseignements : 079/776.56.52 + www.le-jardin-calin.ch + lejardincalin@gmail.com

- **Office familial Fribourg - Un espace de paroles**
  L'Office familial Fribourg est une association à but non lucratif, créée en 1913, dont le but est d'offrir conseil, soutien et accompagnement professionnels aux familles, couples, parents, enfants et personnes, dans les différentes étapes de leur vie relationnelle et affective.

  Prestations : conseil conjugal et familial, médiation familiale, puériculture, As'trame (traverser une phase douloureuse à la suite du décès, de la maladie d'un proche, d' une séparation, d'un divorce…)
  - Informations, renseignements, contacts : www.officefamilial.ch + info@officefamilial.ch

- **Education familiale Fribourg**
  L'association qui vous accompagne dans l'éducation des enfants de 0 à 7 ans
  Informations, renseignements, contacts :
  https://www.educationfamiliale.ch/
  contact@educationfamiliale.ch
  026 321 48 70

23. Activités culturelles et sportives de la commune de Hauterive (FR)

Votre enfant souhaite être actif dans les domaines de la musique et/ou du sport, alors à Hauterive (FR), là où il fait bon vivre, vous trouverez tout cela à portée de main.

Voici quelques adresses qui satisferont l'une ou l'autre de ses envies.

Ecole de musique	Noémie Galley 078 699 89 64 https://www.bbecuvillens-posieux.ch/	dès 8 ans
Mini Choeur	Caroline Chatton 076 403 79 39 caroline.fasel@bluewin.ch Coralie Schaub coralie.schaub@bluewin.ch 079 581 48 35	2H à 5H
Petit Choeur	Stéphanie Monney 026 411 33 33 ms.monney@bluewin.ch	5H à 11H
Petite troupe du Gibloux	Guillaume Prin 076 376 80 32 pringuillaume@gmail.com	4H à 9H
FC Bas-Gibloux	Cédric Galley Resp. juniors Team-Gibloux 079 357 25 46 Gaga07@gmail.com Alexandra Gonin Resp. juniors E-F-G 079 606 04 84 juliengonin@gmail.com	dès la 2H
Sarine Basket	c/o Carmen Milcé Route de la Fenetta 7 1753 Matran 079 210 31 49 (dès 18h) president@sarine-basket.ch http://www.sarine-basket.ch/ secretariat@sarine-basket.ch	dès 7 ans
Badminton Club Hauterive	comite@bc-hauterive.ch 079 457 02 13	dès 10 ans